



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 28/02/2012

DATE DE LA CONVOCATION : 20/02/2012
DATE D'AFFICHAGE : 20/02/2012

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	22	18

L'an deux mille douze, le vingt huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

PRESENTS : MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, GINOT Marc, Mmes FONTVIEILLE Françoise, DUFOUR Françoise, M. LYON Christophe, M. GALICHET Eric, Mme BOSCO Blandine, M. DUPIN Gilles.

ABSENTS : Mme PALMIER Sandrine, avec pouvoir donné à Mme BECARD - Mme LYONNET Joëlle, avec pouvoir donné à M. DUPIN – Mme MICHEL Sandrine, avec pouvoir donné à M. GALICHET - M. DACHEUX Éric, avec pouvoir donné à Mme BOSCO.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUPIN Gilles

Approbation du compte rendu du conseil précédent : G Dupin souhaite que sur le point 12 concernant la ZAIN, la surface annoncée était de 35 hectares et non de 20, que le montant des frais d'études concernant l'archéologie de 0,53€/m² soient corrigés. De plus, les réponses des questions diverses posées par le groupe « ensemble pour Balbigny » : point 4g, 4 e et 4g n'ont pas été rapportées.

Monsieur le Maire accepte et demande la correction du compte rendu. Vote 22 pour

En préambule à la réunion Monsieur le Maire annonce la démission de Mr PAYS Hervé et précise que la lettre est à disposition des élus.

Mr Dupin demande à Monsieur le Maire de la lire et souhaite remercier Hervé PAYS pour l'excellent travail qu'il a fait : au sein du CM, des différentes commissions et de la COBY. Monsieur le Maire accepte la demande de Mr Dupin et lit le courrier.

1- Rapport des commissions

Fleurissement : M Daniel PARDON

La commune a la possibilité de s'inscrire pour l'obtention de la Fleur au concours départemental. Après discussions et échanges le CM souhaite que les aménagements programmés ou en cours soient terminés avant de concourir.

Place F Langlade : les jardinières seront remplacées soit par des parterres soit par des barrières montant estimé 1500€ (accepté à l'unanimité)

Achat d'un second jeu de bacs pour les mâts (accepté)

En ce qui concerne l'achat de dix poubelles pour remplacer les existantes, le CM souhaite que celles qui doivent être mises sur le Pôle soient en place avant de se prononcer (le coût de 600€/poubelle étant élevé).

Diverses plantations seront réalisées au restaurant scolaire et dans les écoles.

La commission souhaite que la réflexion Zéro pesticides soit engagée.

Technique : M Pierre JONINON

Approbation de la maîtrise des travaux connexes liés à l'A89. Mr Verpy du CG et M Carrier du cabinet Visio défendent les intérêts des communes auprès d'ASF.

A ce jour 300 000€ de travaux sont actés

Reste 200 000€ en suspend qui permettraient l'élargissement des routes : Pins Montage et Moulin à Vent (cependant la décision d'ASF se fait attendre).

Délibération : la commune accepte la maîtrise d'ouvrage délégué (22 pour).

Commission scolaire petite enfance : Mme Eliane BECARD

Suite a la dernière réunion qui devait déboucher sur l'ouverture d'une CLIS , l'académie a fait marche arrière et a reporté le projet.

Plusieurs demandes concernant de petits travaux ont été demandés soit en conseil d'école soit lors de la visite des délégués départementaux voir liste ci-dessous.

ECOLE LES RAMBERTES

Suite à la visite de Mr ANDRE délégué départemental de l'Education Nationale en date du 3 Février 2012 avec la présence de Mr TILLON et Mr BASTIN il en ressort :

voir leur compte rendu ci-joint :

D'autre part, rappel des travaux à effectuer :

Dans les WC extérieurs : prévoir porte savon et essuie mains électrique

Revoir l'installation du porte vélo dans la cour, particulièrement dangereux car non fixés , et des ferrailles dans les angles sont à rectifier également.

Changer les poignées de portes de ces 2 WC, un des 2 n'a à ce jour plus de poignée cassée, étant particulièrement minces , elle se plie sans forcer.

Revoir les stores dans toutes les classes, les courroies sont toutes cassées, certains stores ne peuvent même plus être activés.

Rappel, d'une demande d'éclairage supplémentaire dans le hall de circulation , trop sombre.

De même, dans la grande cour, il convient de rajouter un projecteur pour la garderie le soir surtout en hiver, car des endroits restent très mal éclairés, et ne permet pas aux personnes qui gardent les enfants de savoir où ils se trouvent, car ils sont dans des endroits non éclairés.

Voir à supprimer la montée d'escalier, de la 6eme classe, ce qui libérerait de la place, Eviterait une déperdition de chaleur, sachant qu'il n'y a rien dans cette salle.

Salle informatique, 5 appareils sur 10 sont défectueux, il est demandé une meilleure maintenance du matériel.

Problème de téléphonie principalement avec le téléphone de Mr BASTIN, l'appareil semble avoir fait son temps.

Mr BASTIN demande, s'il n'est pas possible de lui mettre à disposition une imprimante qui ferait copieur et scanner, car il a de temps en temps besoin de photo copier des documents, qu'il estime confidentiel, et voudrait les rendre tout de suite aux familles sans avoir à les garder le temps d'aller les copier en Mairie.

Voir à changer également le matériel informatique de Mr BASTIN.

Salle bibliothèque très froide, impossible de laisser les enfants dans cette salle, même pour des périodes beaucoup plus clémentes que celles que nous vivons depuis 15 jours.

Questions, sur l'aménagement prévu dans la nouvelle cour, arbres, bancs tables.

COMPTE RENDU COMMISSION SCOLAIRE ET BATIMENTS DU 2 FEVRIER 2012

Suite à la demande de Mr l'inspecteur de l'éducation nationale, venu rencontré le Maire et moi-même le 16 janvier, afin de demander à la mairie de voir quelles seraient les possibilités de locaux disponibles, en vue de l'ouverture d'une CLIS pour 12 élèves, la commission a émis plusieurs hypothèses, à savoir transformation de la salle du RASED, installation d'un ALGECO, aménagement d'une classe au dessus de la 6° classe, etc etc

Mais je fais court, car ce matin jeudi 9 Février, Mr le Maire a reçu un appel téléphonique des autorités compétentes lyonnaises, lui suggérant d'attendre avant de mettre en place dans la précipitation cette classe CLIS, donc attendons.....

Afin d'anticiper sur de futurs besoins de classes supplémentaires dans l'avenir, nous avons émis des idées sur de futures acquisitions de bâtiments à proximité de l'école les Rambertes, à savoir l'acquisition de la maison PARDON, voir les bâtiments BOGGY, des contacts vont être pris auprès de ces propriétaires.

Des réflexions devront être menées également, sur des besoins d'agrandissement de l'école maternelle, faut il prévoir l'utilisation de la maison (école de musique ??) zone inondable ou pas, à vérifier..

Le restaurant scolaire : les travaux avancent, et bien que pas complètement terminés, les enfants prendront possession des nouveaux bâtiments à la rentrée des vacances de Février.

CONSEIL ECOLE MATERNELLE VENDREDI 10 FEVRIER

Me CAMILONG, signale des arrivées d'air importantes dans la classe des moyens, et demande à revoir le nombre d'arrivées d'air trop nombreuses qui refroidissent la classe ; demande à revoir aussi la porte qui donne des signes de fatigue.

Demande à ce que la Municipalité organise l'intervention de la commission de Sécurité, dernière visite 2004 (les parents d'élèves présents le souhaitent également) Bien que ceci ne soit pas obligatoire, l'établissement étant en classe 4.

Prévoir des analyses pour légionellose

Journée porte ouverte SAMEDI 24 Mars de 10 H à 11H30

Me CAMILONG demande si la Municipalité peut offrir quelques boissons et biscuits

Pour les sorties en cars et autres, Me CAMILONG signale avoir de plus en plus de problèmes à obtenir la présence d'accompagnateurs, à tel point que les sorties prévues pour aller faire du sport à la salle polyvalente, elle se demande si elle ne va pas être dans l'obligation de les annuler !!

Me CAMILONG évoque le problème des mégots de cigarettes que les mamans jettent devant l'entrée de l'école, elle envisage de mettre une affiche à la porte de l'école pour sensibiliser ces personnes.

Il y a également des problèmes de stationnement gênants devant l'entrée de l'école et au début de la rue par les parents eux-mêmes venant chercher les enfants.

Un parent d'élève demande ce qui est envisagé par la Municipalité concernant un futur agrandissement de la crèche, et suggère que ce dernier soit fait en prenant la Médiathèque !!!!!

Christophe Lyon propose la mise en place d'un cendrier ainsi qu'un panneau devant les petites Rambertes.

2- Finances

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Rapport postérieur à la Commission des Finances du 23 Février 2012

I) POUR LA COMMUNE :

1) Section de Fonctionnement :

Les dépenses réalisées s'élèvent à 1 859 501,49 € et les recettes à 2 294 703,27 €. Compte tenu de l'excédent cumulé au 31 décembre 2010 (222 979,21 €), ***l'excédent cumulé au 31 décembre 2011 atteint 658 180,99 €.***

Les dépenses de fonctionnement, chapitre par chapitre.

Le chapitre 011, « Achats et entretien » atteint 5 79 416,05 € et progresse de 20,11 % par rapport à 2010. Ce qui constitue une des principales caractéristiques de ce compte administratif 2011.

Il convient de noter le haut niveau des dépenses de gaz (99 360 € pour 85 000 € prévus).

Appellent également l'attention, les dépenses de carburant et combustibles qui dépassent 32 800 €.

Les fournitures d'entretien et de petit équipement atteignent 32 000 €. Les dépenses de maintenance continuent leur progression (38 591 € contre 33 488 € en 2011 €).

L'ensemble des dépenses d'entretien (terrains jusqu'à matériel) dépasse 195 000 €.

A noter la baisse des primes d'assurance (25 261 € pour environ 30 000 € en 2010).

Les dépenses d'alimentation ont également progressées (29 802 €).

La progression importante de ce chapitre qui interpelle a des raisons externes et internes :

- Externes : la hausse des produits notamment pour la partie combustible/gaz,
- Internes : le maintien d'un bon niveau d'entretien et les achats effectués pour les travaux en régie.

Les dépenses de Personnel (Chapitre 012) atteignent 734 385,51 € et augmentent de 4,68 % entre 2010 et 2011. En 2010, elles étaient conformes à la moyenne départementale. A noter que ce chapitre, qui est le plus important de la section de Fonctionnement, semble progresser régulièrement chaque année de 5 %...

Le Chapitre 65 « Autres Charges » s'élève à 324 949,26 €, en baisse de 1,76 % par rapport à 2010.

Outre les indemnités de fonction des élus (58 187 €) ce poste comprend essentiellement les participations, subventions et les travaux réalisés par le SIEL.

Ces derniers s'élèvent à 52 472 €, montant en légère progression par rapport à l'an passé, ce qui explique la baisse générale de ce chapitre.

Les participations à l'OGEC et à l'ADMR/RAM ont atteint 97 420 €.

Notons que le contingent pour le Service Départemental Incendie est de 71 789 €. ; la subvention au CCAS reste à 6 000 €.

Les subventions allouées aux associations sont légèrement inférieures au budget voté (33 997,50 €).

Il convient de mettre l'accent sur une dépense nouvelle : le reversement au FNGIR pour 183 307 €. Il s'agit d'un reversement sur les recettes fiscales encaissées.

En effet, la structure de nos bases fiscales (taxe d'habitation et entreprises) conduit la réforme de la fiscalité à nous apporter une manne substantielle dont il est fait obligation de reverser une partie au Fonds National chargé de compenser les recettes des collectivités « perdantes » de la réforme..Un écrêtement en quelque sorte...

Pour le reste des dépenses, il n'y a pas d'opérations d'ordre liées aux ventes de biens (300 000 € en 2010). Seuls figurent les amortissements (13 655 €).

Ceci explique la baisse en volume de l'ensemble des dépenses de cette section...1 859 501,49 €, soit – 1,89 % par rapport à 2010.

Mais cela ne saurait masquer la forte progression des dépenses réelles qui est bien de 20 %.

Les recettes :

Le remboursement des frais de personnel atteint 7 789 € et est inclus dans les produits exceptionnels (chap 77).

Le produit des services augmente de 1,13 % par rapport à 2010.

L'essentiel est constitué de la vente des repas au restaurant scolaire (55 996 €) et du remboursement des frais par le Service Eau et Assainissement (30 000 €).

Viennent ensuite les deux chapitres les plus importants :

Les Impôts et taxes atteignent 1 193 628,94 € et progressent de 26,05 %.

Cette progression n'est pas seulement issue de la réforme fiscale.

En effet, la redevance sur les terrains devenus constructibles s'élève à 56 665 €, contre 3 067 € en 2010, ce qui n'est pas négligeable..

La taxe aux droits de mutation s'élève à 16 883 €.

Le chapitre 74 s'élève à 740 640,69 € et progresse de 2,15 % .

La dotation CAF pour la petite enfance atteint 63 749 €.

Les diverses dotations et compensations fiscales sont conformes globalement aux crédits prévus sauf pour le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle qui a généré 20 000 € supplémentaires.

La dotation de l'Etat pour les passeports est de 6320 €.

Le chapitre 75 « Autres Produits » comprend essentiellement les locations de nos immeubles : elles atteignent 184 824,95 € en hausse de 3,31 % par rapport à 2010.

Enfin, une nouvelle recette d'ordre propre à 2011 : les travaux en régie pour 71 200 €. Cette recette est destinée à équilibrer la section de Fonctionnement pour la part de dépenses qui sera incorporée aux travaux d'Investissement.

La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette), c'est – à – dire l'excédent issu des recettes courantes diminué des dépenses courantes et des annuités d'emprunts, s'élève à 277 240,79 €, en baisse de 17,22 %.

2) La Section d'Investissement :

Les dépenses totales s'élèvent à 1 016 014,26 €, soit un total de 1 225 736,54 € après incorporation du déficit de 2010 (209 722,28 €) et les recettes atteignent 678 267,58 €. **L'exercice 2011 se cloture par un déficit de 547 468,96 €.**

Les dépenses d'équipement atteignent 918 768 €, contre 640 176 € en 2010, soit une progression de 43,52 % par rapport à 2010.

Tel est la deuxième caractéristique de ce compte administratif : la progression de l'effort d'investissement.

Deux programmes importants sont conduits de front cette année :

- Concillon 1° tranche – Pôle = 364 328 €
- Restaurant scolaire = 283 961,81 €....

Les diverses dépenses sur les bâtiments ont atteint 85 293 €, alors que celles de voirie se sont élevées à 65 203 €, montant relativement modéré.

Le conseil municipal des jeunes a consommé les 15 000 € qui lui ont été accordés.

L'effort en matériel s'est poursuivi : 46 051 €.

Le capital des emprunts représente 90 979 €.

Pour les recettes,

Le FCTVA encaissé s'est élevé à 69 673 €. Il sera bien plus fort en 2012.

La Taxe Locale d'Equipeement se maintient à un niveau élevé 72 270 €.

L'effort d'autofinancement est toujours aussi important : 410 364 €, grâce à la section de Fonctionnement de 2010.

Le legs Petit-Demange vient compléter ces recettes pour 28 352 €.

Enfin, les subventions caissées atteignent 83 952 € dont 75 352 € en provenance de la Communauté de Communes, non inscrite au budget et imputée sur le programme du restaurant scolaire.

Il n'y a eu de recours à l'emprunt..A ce titre 189 000 € avaient été prévus et seront reportés en 2012.

C'est ainsi que malgré l'effort d'équipement très important, l'encaissement de l'emprunt et de la vente des terrains permettent de réduire le déficit d'Investissement à 209 722,28 €.

La Commission n'a pas étudié les restes à réaliser.

Néanmoins, le report de la plupart des programmes tant en dépenses qu'en recettes, ajouté au déficit cumulé (574 468 €) conduira à effectuer un prélèvement de taille sur l'excédent de Fonctionnement (658 180 €).

Ce prélèvement peut déjà être évalué à 500 000 €, ce qui laisse un excédent de Fonctionnement disponible à reporter sur 2012 de 150 000 € environ.

Ce qu'il convient de retenir :

- Un Compte Administratif, hors opération d'ordre, en forte augmentation,
- Une Capacité d'Autofinancement en baisse pour la première fois... (277 240 € au lieu de 334 899 € en 2010)

- Cette baisse provient du différentiel de progression Dépenses-Recettes..
- Un effort d'Investissement sensible.
- Un taux d'endettement par rapport aux recettes courantes très faible : - 5 %.

Les perspectives :

- La nécessité d'emprunter pour maintenir un tel niveau d'Investissement,
- Quid de l'évolution des recettes fiscales et du prélèvement FNGIR ?
- Quid de l'évolution des dotations d'Etat ?
- Ces deux derniers points permettront de déterminer l'évolution des dépenses de fonctionnement (+ 20 % sur le chapitre 011 ne sera pas possible tous les ans).

Christophe Lyon demande si le budget alloué par l'état est suffisant pour le fonctionnement du service passeport ? Le DGS répond que la dotation couvre 25 % d'un emploi et que cette prestation représente actuellement 15 % d'un temps plein, mais que dans un proche avenir la maintenance du matériel serait à la charge de notre collectivité.

Mr Le Maire demande à Pierre Joninon de faire approuver les comptes administratifs.

Vote du compte administratif : budget général fonctionnement et investissement : 21 pour

Vote du compte administratif : eau et assainissement fonctionnement et investissement :21 pour

Vote du compte administratif : Zone de Chanlat :21 pour

Pierre Louis FRECON propose que le vote concernant la ZAC du Levant soit reporté au prochain CM, un problème d'écriture est à revoir.

3-Délibération permettant d'encaisser le produit des ventes diverses (bacs à fleurs, matériels réformés....) vote :22 pour

4-Gestion du personnel communal :

Proposition d'ouverture d'une place en contrat d'apprentissage au service espaces verts
Vote :22 pour

Délibération pour les personnels travaillant dans les milieux insalubres (environ 22€/mois)
Vote :22 pour

Mise en place du régime IEMP en remplacement de l'IHTS (de 80 à 175€/mois)
Vote 22 pour

5- Délibération pour renouveler l'achat groupé d'électricité avec le SIEL (tarif bleu)
Vote :22 pour

6- Renouvellement du bail de la perception au tarif de 10 960€/an, il était de 8 000€en 2002
Vote : 22 pour

G Dupin demande si le dossier du loyer de la poste à été réouvert. Le DGS précise que malgré deux lettres de rappel à ce jour aucune réponse n'est venue.

7-Dénonciation du bail « First Loisir ». Le loyer actuel étant de 5 000€/an chauffage compris pour une surface d'environ 280m² et du fait de l'impossibilité de chiffrer le coût réel du chauffage. Monsieur le Maire propose de dénoncer le bail et de repartir à la négociation.
Vote : 22 pour

8- Vente du terrain place des anciens d'AFN :
Ouïe l'exposé du Maire et après avoir délibéré le conseil municipal se prononce à l'unanimité contre la vente des 130m² sollicités.

9-Suite à la réflexion de la commission scolaire concernant les immeubles qui touchent le groupe scolaire, le CM demande à Monsieur le Maire d'engager les démarches pour l'acquisitions de ces tènements immobiliers.
Vote :22 pour

10- Le problème des malfaçons au niveau de la toiture de la crèche et de la médiathèque, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation pour engager une procédure judiciaire (ester). Il est à noter que la décennale se termine en 2014.
Vote :22 pour

11-Demande de subvention au titre du tourisme pour le camping.
Monsieur le Maire donne la parole à G Dupin. Celui-ci explique que lors d'une réunion au Pays Roannais concernant la randonnée et le tourisme. Il a demandé si dans ce cadre, des subventions étaient possible au niveau de la Région. La réponse faite a été positive. De plus, Mr Dupin souhaite qu'une commission travaille sur le dossier aménagement complet du Camping et à ce titre aimerait que l'on associe Mme De Villelle du CG chargée du tourisme. La proposition est acceptée, le DGS se charge de contacter le CG et convoquera la commission bâtiments (les volontaires intéressés pourront s'y joindre).
Toutefois, le CM autorise Monsieur le Maire à engager les démarches pour l'obtention des subventions.

12- Réflexion sur la mise en place de la vidéo surveillance.
Après avoir ouïe l'exposé de Monsieur le Maire. Le CM souhaite qu'un chiffrage des dégradations soit donné et qu'une réflexion globale soit engagée (avec l'aide des services de la gendarmerie si besoin). De plus, Christophe Lyon expose que le Procureur de la République ne donne pas l'autorisation de visionner les bandes enregistrées pour de petits larcins.

13-Compte rendu de la commission des marchés publics concernant le local des donneurs de sang et de l'école de musique.
Lot Maçonnerie : société Carbon Lambert est retenue pour un montant de 54 129,00€ Ht .
Lot Charpente couverture : la société Vallas est retenue pour 37 026,20€ HT.
Le lot désamiantage est confié à la société « technic toitures » pour 2910€ HT.

14- Approbation de l'avenant N°2 du marché avec le cabinet réalité pour le pôle multi-modal
Vote : 14 Pour, Abstention 8

15-Délibération permettant le versement d'un acompte à la subvention de fonctionnement de la crèche à l'ADMR (montant 15 000€)
Vote :22 pour

16-Délibération pour que la commune puisse se faire rembourser par les particuliers les dépenses liées au SPANC et facturées par la SAUR
Vote : 22 pour

17- Délibération permettant à la commune de percevoir auprès des aménageurs les frais d'alimentation en électricité des zones insuffisamment aménagées.

Vote :22 pour

18-Remise de pénalité sur taxe d'urbanisme à « AMT Promotion » suite à une erreur de transmission de courrier.

Vote : 21 pour , abstention 1

19- Pierre Joninon souhaite que lors d'un prochain CM le sujet des taxes liées au péage de l'A89 soit évoqué.

20- Gilles Dupin fait le porte parole de Mme Lyonnet qui organise un après midi avec l'association accueil Paysan le mardi 6 mars de 14 à 17H pour : échanger, rencontrer et faire connaître les différents projets portés pour cet organisme.

21- M Joninon demande l'acceptation du devis fait par la SAUR concernant le déplacement d'un poteau incendie chemin des terres Noires

Vote : 22 pour

Date des prochains CM :11 avril, 21 Mai et 18 juin

Commission finances le 20mars à 20H

La séance est levée à 23H30